

Opération tranquillité vacances



OTV, comme "Opération tranquillité vacances" : **chaque année, du 1er janvier au 31 décembre**, cette action coordonnée par la Police municipale et la Police nationale permet aux Columérines et aux Columérins de bénéficier de rondes de surveillance de leur domicile ou de leur commerce, en leur absence.

*"Chaque année, **environ 170 demandes sont ainsi suivies et des rondes quotidiennes réalisées par la Police municipale.** Les agents assurent un rôle de prévention des actes de délinquance et de tranquillité publique pour les habitantes et les habitants. A leur retour, les usagers reçoivent un compte rendu de cette surveillance",* explique Christophe Corbi, Adjoint à Mme le Maire délégué à la Sécurité, à la prévention et à la tranquillité publique.

Pour bénéficier de ce **service gratuit**, il convient de **s'inscrire en ligne ou à l'Hôtel de ville**, muni des documents suivants :

- o **Justificatif de domicile**
- o Copie de la **carte d'identité ou passeport**
- o **Formulaire pré-rempli disponible en ligne**

La démarche peut être effectuée en ligne sur le site www.ville-colomiers.fr (tapez "tranquillité vacances" dans le moteur de recherche)

COLOMIERS COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Direction de la communication

05 61 15 24 42

dimitri.foltran@mairie-colomiers.fr